

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juin à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 23 mai 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas		X
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien		X	HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra	X		VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
Jean Marc VIAL	Nicolas VAIRYO
Marie Thérèse SALOMON	André GIMENEZ
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
Pierre Damien GALENE	Sandra FERRARI

Secrétaire de séance :

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	10	11
Grand Lac	17	3	10	12

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE : POLITIQUE PUBLIQUE D'ACCES A LA PLEINE NATURE (compétences obligatoires)

Madame le Maire de Saint François de Sales, commune support de la porte nordique au sein du Syndicat Mixte, sollicite l'ouverture de la salle hors sacs pour en faire bénéficier les usagers en dehors de la saison de ski et ainsi améliorer le parcours client et offrir une meilleure qualité d'accueil.

Cette demande est relayée par Grand Chambéry qui considère que l'amélioration du parcours client sur toute la chaîne de valeur constitue un objectif fort pour l'agglomération, de la même manière qu'elle souhaite accompagner les socioprofessionnels dans les activités neige et hors neige.

Il est précisé, qu'en dehors des travaux d'équipement visant à simplifier l'accès au local, l'ouverture de la salle hors sacs engendre des charges supplémentaires que devra supporter le Syndicat Mixte.

Il est proposé d'approuver l'ouverture de la salle hors sacs en dehors de la saison de ski et de prévoir au budget les dépenses supplémentaires nécessaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE l'ouverture de la salle hors sacs de Saint François de Sales en dehors de la saison de ski.

DIT que les dépenses supplémentaires engendrées seront inscrites au budget principal au titre de la diversification.

Fait à Aix les Bains, le 19 juin 2024

Le secrétaire de séance
Christian BERTHOMIER



LA PRESIDENTE
Sandra FERRARI



Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention (s) :	0
Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

